Informations de base

1999/2181(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 29, 33 et 82 : équilibre des droits entre députés à titre individuel et groupes **Subject** 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AFCO Affaires constitutionnelles	CORBETT Richard (PSE)	25/10/1999

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/1999	Publication du document de base non-législatif	B5-0059/1999	
27/10/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/06/2000	Vote en commission		Résumé
27/06/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0252/2000	
10/06/2002	Débat en plénière		
12/06/2002	Décision du Parlement	T5-0306/2002	Résumé
12/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2181(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/5/12189

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B5-0059/1999	23/07/1999	
Document annexé à la procédure		B5-0060/1999	23/07/1999	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0252/2000 JO C 178 22.06.2001, p. 0008	27/06/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0306/2002 JO C 261 30.10.2003, p. 0152-0380 E	12/06/2002	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 29, 33 et 82 : équilibre des droits entre députés à titre individuel et groupes

1999/2181(REG) - 12/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Richard CORBETT (PSE, UK), le Parlement européen se rallie complètement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). A noter qu'un amendement présenté par les Verts et deux radicaux italiens proposant la création d'un groupe mixte a été rejeté.